

Règlement sportif des compétitions de Cerf-Volant en salle (Indoor)

Table des matières

1.	Règlement, respect du règlement, dérogations.....	2
2.	Présentation générale	2
3.	Participants	3
4.	Salle	3
5.	Epreuve de précision	3
6.	Epreuve de ballet	3
7.	Directeur de terrain	3
8.	Composition du jury	4
9.	Notes.....	4
10.	Joker	4
11.	Classement	4
12.	Remise des prix	5
13.	Finale	5
14.	Passage en catégorie supérieure.....	5

1. Règlement, respect du règlement, dérogations

1.1. Validité du présent règlement

Ce règlement sportif concerne les compétitions fédérales de cerf-volant indoor organisées par la FFVL ou tout organisme (club, école, etc.) affilié à la F.F.VL.

1.2. Respect du règlement

Le directeur de compétition gère la compétition et fait respecter le règlement sportif.

1.3. Dérogation au règlement

Dans le cas où certaines dispositions du présent règlement ne seraient pas applicables, le directeur de compétition, en accord avec la majorité des juges ou le chef juge national, peut y déroger. Ces dérogations seront présentées à l'ensemble des pilotes.

Le directeur de compétition enverra un rapport à la commission compétition cerf-volant pour expliquer les dérogations apportées.

1.4. Suggestions pour l'évolution du règlement

Les pilotes sont encouragés à faire part à la commission compétition cerf-volant, par écrit, de leurs suggestions, questions ou demandes de modification concernant le règlement avant le 31 octobre de chaque année. Cette date butoir permet à la commission compétition de pouvoir éventuellement prendre en compte ces données pour l'évolution du règlement pour l'année suivante.

2. Présentation générale

Les compétitions indoor ont été créées en juin 1996 au sein de la FFVL ; les premières compétitions ont eu lieu en 1998.

Le Championnat de France de cerfs-volants en salle est constitué de quatre manches durant la période janvier/décembre de la même année. Il donne lieu à un classement de pilotes prenant en compte toutes les épreuves. Chaque manche comprend une épreuve de précision et une épreuve de ballet musical. Ce règlement n'est pas figé et peut évoluer à la demande des pratiquants, dans ce cas une commission enregistre la demande et propose, le cas échéant, à la commission compétition FFVL les modifications à apporter.

Seules les manches organisées par des structures FFVL et les participants licenciés à la FFVL seront pris en considération dans le championnat de France, ces structures et les licenciés peuvent s'associer avec des entités associatives ou commerciales pour organiser leurs manches.

L'organisateur s'engage à fournir tous les moyens pour le bon déroulement de l'épreuve (sono/table + chaises pour les juges - micro pour le speaker - informatique, etc.).

3. Participants

Toute personne sans distinction d'âge, de sexe et de matériel, peut participer au championnat. Plusieurs catégories ont été créés dans ce but :

- Deux lignes : Novice / Intermédiaire / Expert,
- 4 lignes toutes catégories confondues.

Les choix de cerf-volant sont libres et peuvent varier selon l'épreuve.

4. Salle

La salle doit être de dimensions suffisantes (équivalent d'un terrain de basket et libre sur 7m de haut) et être à l'abri des courants d'air. Les participants s'engagent à porter des chaussures plates à semelle blanche ou non salissantes.

Les limites du terrain seront fixées par l'organisateur de chaque manche, en fonction de ses moyens et de la salle, validées par tous lors du briefing des pilotes.

Un accès pilote sur le terrain devra être réservé, l'accès au public sera interdit.

5. Epreuve de précision

Les figures de précision sont définies pour toute l'année. Elles seront différentes pour chaque catégorie, et affichées de manière visible dans la salle. Pour l'épreuve de précision, la longueur des lignes (CV inclus) sera de 5,5 m +/- 10 cm.

Chaque pilote peut s'échauffer pendant 1 à 2 mn. La figure doit démarrer par un « In » et se terminer par un « Out ».

6. Epreuve de ballet

C'est une prestation où le pilote s'attache à suivre une musique qu'il a choisi pour des évolutions artistiques. Elle débute par un « In » et se termine par un « Out ». La durée minimum est de 2 mn, la durée maximum est de 3mn30s. La longueur des lignes est libre.

Le support choisi peut être un CD Audio. Pour tout autre moyen, le concurrent devra fournir la connexion avec la sono utilisée (lecteur MP3 ou mini disc).

Pendant le déroulement de ces 2 épreuves, un ramasseur doit être en place pour tenir le cerf-volant au démarrage ou le ramasser en cas de chute pendant l'exécution des épreuves. Ce ramasseur peut être un pilote ou toute autre personne autorisée par l'organisateur.

7. Directeur de terrain

Il peut être nommé par chaque organisateur ou être le même pour toutes les manches. Il sera présenté lors du briefing.

Le directeur de terrain doit s'assurer de la disponibilité du terrain, contrôle le temps de préparation des pilotes, vérifie que le matériel utilisé respecte les normes (longueur des lignes + CV = 5,5).

8. Composition du jury

Un juge est nommé par le responsable national indoor. Il est assisté de 2 autres juges qui peuvent être de simples acteurs indoor, mais dans ce cas, ils ne doivent pas participer à la compétition.

Ils répondent au directeur de terrain et sont responsables du déroulement de la compétition.

Les juges se trouvent au centre de la longueur du terrain de vol, assis sur des chaises et disposent d'une feuille de note avec l'ordre de passage des pilotes. Notations qui seront ensuite retranscrites dans l'ordinateur avec le programme de notation.

9. Notes

Chaque épreuve sera notée sur 60. Le vainqueur est celui qui aura le plus de points. La note finale sera déterminée en fonction du nombre de juges (3 juges maxi 60 points/... =====).

Exemple : précision sur 20 x nbre juges + ballet sur 20 x nbre juges.

En cas d'égalité, les deux compétiteurs réalisent leur ballet réduit à 2 mn appelé Fly off.

10. Joker

Le joker est destiné à donner une seconde chance au pilote. Ce droit n'est valable que pour une seule épreuve (dans la journée), précision **ou** ballet, et doit être pris avant de sortir du terrain. A cette annonce, il recommencera l'épreuve en cours et sera jugé pour 80% de la note initiale (par exemple : note maximale 60 x 0,80 = 48). Le classement indiquera clairement l'utilisation du joker.

11. Classement

Pour le compte final, c'est la place obtenue qui donne des points :

- 10 points au premier,
- 9 points au second,
- 8 points au troisième,
- 7 points au quatrième,
- 6 points au cinquième,
- 5 points au sixième,
- 4 points au septième,
- 3 points au huitième,
- 2 points au neuvième,
- 1 point pour les autres.

Le programme à utiliser pour les championnats est téléchargeable sur internet

<http://www.cramayailes.fr>. Celui-ci facilite les inscriptions/les tris des pilotes/l'ordre de passage/les imprimés. Il évite les recopies (et ainsi les erreurs).

Il est développé sur Excel. Son emploi est simplifié par l'utilisation de macros. Les impressions sont automatiques. Le classement est fait dès la fin des saisies.

12. Remise des prix

Lors de la remise des prix, tous les participants seront informés de leur note. Les 3 premiers de chaque épreuve seront récompensés. Une copie du classement pourra être remise à chacun. S'il y a contestation elle est à faire avant le départ des juges au directeur terrain. Si le litige n'est pas réglé sur place, une réclamation circonstanciée devra être effectuée par écrit auprès de l'élus cerf-volant de la FFVL dans les 48h. La demande sera caduque ensuite.

13. Finale

Lors de la dernière épreuve la procédure normale sera complétée par le résultat final du Championnat et donnera lieu à une remise des prix pour les 3 premiers de chaque catégorie seulement.

Un titre de Champion de France sera délivré au premier de chaque catégorie : « Expert », « Intermédiaire », « Novice » et « 4 fils ».

14. Passage en catégorie supérieure

Les deux premiers de chaque catégorie passent en niveau supérieur, mais ne pourront en aucun cas redescendre de niveau.